

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 20 DECEMBRE 2007**

**Délibération
n° 2007.12.487**

**ORU Champ de
Manoeuvre :
modalités de
participation
financière de la
comAGA**

LE VINGT DECEMBRE DEUX MILLE SEPT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège social 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **14 décembre 2007**

Membres présents :

Philippe MOTTET, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Denis DOLIMONT, Bernard CHARRIER, Michel BRONCY, Robert CHABERNAUD, Bernard SAUZE, Lionel MERONI, Jean-Claude BESSE, Bernard BIRONNEAU, André BONICHON, Jean-Claude BONNEVAL, Jean BOUGETTE, Michel CHAVAGNE, Bernard CONTAMINE, Marie-Claude COURNEDE, Jean-Yves DE PRAT, Louis DESSET, Guy DUPUIS, François ELIE, Martine FAURY, Brigitte FONTANAUD, Maurice FOUGERE, Jean-Pierre GRAND, Maurice HARDY, Michel HUMEAU, Didier LOUIS, Jean MARDIKIAN, Gérard MARQUET, Rolland MIGNONNEAUD, Jean-Claude MOGIS, Cyrille NICOLAS, Daniel OPIC, Alain PIAUD, Christian RAPNOUIL, Jean-Jacques SYOEN

Ont donné pouvoir :

Jean DUMERGUE à Alain PIAUD, Annie FOUGERE à Jean MARDIKIAN

Excusé(s) :

Excusé(s) représenté(s) :

Bernard ALLIAT par Rolland MIGNONNEAUD, Patrick RIFFAUD par Marie-Claude COURNEDE, Gilles VIGIER par Brigitte FONTANAUD

DEVELOPPEMENT SOLIDAIRE /
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE -
RENOUVELLEMENT URBAIN

Rapporteur : **Monsieur CHARRIER**

ORU CHAMP DE MANOEUVRE : MODALITES DE PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMAGA

Vu la délibération n°87 du 20 mars 2002, approuvant la Convention Territoriale du Contrat de Ville du Grand Angoulême,

Vu la délibération n° 224 du 30 septembre 2004, relative au versement d'un fonds de concours de 55 150 € à la commune de Soyaux, pour le réaménagement du boulevard Vincent Auriol, et pour le centre de loisirs Louis Pergaud,

Vu la délibération n° 329 du 16 décembre 2004, approuvant le versement d'une participation de 10 000 € à la commune de Soyaux, pour l'étude de programmation du centre commercial,

Vu la délibération n° 218 du 7 juillet 2005, approuvant la participation financière globale de la ComAGA sur le projet de rénovation urbaine du Grand Angoulême, notamment du quartier de Ma Campagne, ainsi que sa répartition sur les différents volets,

Vu le projet urbain et la maquette financière du projet du Champ de Manœuvre, présentée au comité technique de l'ANRU le 6 novembre 2006 et au Comité d'Engagement de l'ANRU du 12 juillet 2007,

Vu la maquette financière définitive du projet urbain du Champ de Manœuvre, présentée au comité de pilotage de l'ORU le 27 novembre 2007.

La ComAGA s'est engagée dans des Opérations de Rénovation Urbaine sur 3 des 4 sites en ZUS présents sur son territoire. Dans le cadre de ces opérations, une convention pluri-annuelle relative aux ORU du Grand Angoulême a été signée le 23 décembre 2005. Une nouvelle convention doit être signée pour approuver le projet sur le site du Champ de Manœuvre à Soyaux.

L'intervention porte essentiellement sur la restructuration de l'espace public, le renouvellement du parc de logements, la création et l'aménagement d'équipements publics.

Montant total du projet (base de financement) : 55 194 633 €, pour le projet subventionné par l'ANRU et 50 000 € pour la partie non subventionnée par l'ANRU, soit 55 244 633 €

	Montant de participation projet subv. ANRU	Taux de participation	Montant de participation projet sans subv. ANRU	Taux de participation	Montant de participation TOTAL	Taux de participation
Bailleurs HLM	22 028 052	40%			22 028 052	40%
ANRU	14 882 436	26,96%			14 882 436	26,94%
Ville de Soyaux	5 457 447	9,89%	35 000	70%	5 492 447	9,94%
Conseil Général	2 575 512	4,67%			2 575 512	4,66%
ComAGA	2 446 008	4,43%	15 000	30%	2 461 008	4,45%
Fonds propres CDC	265 199	0,48%			265 199	0,48%
Conseil Régional	3 971 494	7,20%			3 971 494	7%
Autres	3 423 363	6,20%			3 423 363	6,20%
Europe	145 121	0,26%			145 121	0,26%
TOTAL	55 194 633		50 000		55 244 633	

Les modalités d'intervention qui en découlent pour la ComAGA sont les suivantes :

1. **Volet construction neuve** : 724 000€ (budget habitat- ORU) 4 000 € par logements, pour 181 logements
2. **Volet réhabilitations** : 220 667 € répartis en réhabilitation de 104 logements SA Le Foyer (10% de la base de financement).
3. **Volet résidentialisations** : 395 028 € (10% de la base de financement).
4. **Volet aménagements** : 406 621 € sur la base des coûts d'intervention sur les réseaux.
5. **Volet équipements** : 435 780 € au cas par cas.
6. **Equipements commerciaux** : 181 558€
7. **Ingénierie et conduite de projet** : 82 354 €
8. **Volet projet – hors subventions ANRU** : 15 000 € - Conduite de projet : 15 000 €

Soit un total de 2 461 008 €,

Vu l'avis favorable de la commission développement solidaire du 27 novembre 2007,

Vu l'avis favorable de la commission finances – programmation du 11 décembre 2007,

Je vous propose :

D'APPROUVER la participation financière globale de la ComAGA de **2 451 008 €** pour le projet de rénovation urbaine du quartier du Champ de Manœuvre, ainsi que sa répartition sur les différents volets.

D'AUTORISER le Président à signer la convention financière et des actes afférents à cette participation.

D'IMPUTER la dépense au budget principal – chapitre 204 – sous fonction 70 – opération n° 200703 - APCP ORU (6).

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 27 décembre 2007	<u>Affiché le :</u> 27 décembre 2007